



Modèle d'acceptation du propriétaire Pour l'attribution de sacs autorisés pour la collecte des ordures ménagères obligatoires au 01/01/2025 par le locataire

REEMPLIR LISIBLEMENT EN MAJUSCULES

Je soussigné

Propriétaire du logement situé à l'adresse :

Etage : Appartement : Commune :

Pour être rappelé si besoin, mes coordonnées : Téléphone : Mail :

Accepte la délivrance de sacs autorisés et obligatoires en l'absence de bac pour les déchets ménagers* par la Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois à partir du au locataire ci-dessous :

Nom(s) : Prénom(s) :

Le numéro invariant/MAJIC (obligatoire) de la taxe foncière correspondant à ce logement est :

J'ai pris connaissance que le coût de ces sacs sera comptabilisé dans la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative de l'année suivante correspondant à ce numéro.

Je consens au traitement de mes données personnelles selon les conditions RGPD décrites ci-dessous.

*Si l'habitation permet le stockage d'un bac, il faut remplir le formulaire de demande de bac à la place de celui-ci.

Fait le :
A :
Signature :

Conditions RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

La Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois (CCPSV), responsable du traitement des données contenues dans ce formulaire, vous informe que ce traitement correspond à une mission d'intérêt public au regard du e) de l'article 6 du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Les données recueillies sont nécessaires à la gestion de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés ainsi que l'établissement de la TEOMI et de toute transmission d'information relative au service de gestion des déchets.

Elles sont destinées exclusivement au service de gestion des déchets de la CCPSV et des services relevant des conditions de paiement (comptable et ordonnateur). Elles sont hébergées par le prestataire Tradim.

En aucun cas elles ne seront rendues accessibles à des tiers sans votre accord exprès le cas échéant.

Ces données sont conservées jusqu'à 6 ans après le départ hors territoire CCPSV du foyer ou de l'entité concernée.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (dite « Informatique et Libertés ») modifiée ainsi qu'aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) « RGPD », vous bénéficiez d'un droit d'accès ; des droits de rectification et de limitation des informations vous concernant ; du droit, pour motifs légitimes de vous opposer à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement et du droit de définir le sort de vos données après votre mort et de choisir à qui la collectivité devra communiquer (ou non) les données à caractère personnel concernées.

Pour toute demande d'exercice de droit ou pour toute question relative au traitement de vos données personnelles, vous devez vous adresser à contact@cc-seletvermois.fr. Un justificatif d'identité sera requis pour toute demande d'exercice de droit.

Pour aller plus loin :
Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme à la réglementation en vigueur.
Si vous souhaitez plus d'informations sur la protection des données personnelles et vos droits en la matière, vous pouvez consulter le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/>